



Communiqué de presse

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires du Crédit Populaire d'Algérie SPA

Le Crédit Populaire d'Algérie invite ses actionnaires à assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le **Dimanche 21 juin 2026** au niveau de **l'Hôtel Golden Tulipe Royaume – Zone Industrielle Beni Hamdine - Alger à 9h30.**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire portera sur :

1. Comptes sociaux au 31 décembre 2025 ;
2. Affectation du résultat ;
3. Prise en charge des recommandations des Commissaires aux comptes
4. Rémunération des Administrateurs ;
5. Réunions supplémentaires du Conseil d'Administration ;
6. Prime d'effort ;
7. Honoraires et travaux des Commissaires aux Comptes ;
8. Mandat des Administrateurs;
9. Remplacement de l'administrateur représentant la catégorie des personnes morales des actionnaires du **CPA** devant siéger au Conseil d'Administration du **CPA** ;
10. Rachat par **le Crédit Populaire d'Algérie** de ses propres actions cotées en bourse en vue d'en réguler le cours ;
11. Rapport spécial relatif à la certification des transpositions des comptes miroirs devises non déclarées à la Banque d'Algérie ;
12. Publicité légale.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire portera sur :

1. Autorisation de dissolution de la filiale « **Eurl CPA Print** » et la réintégration de son activité au sein de la Banque ;
2. Publicité Légale.

Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire seront ouvertes aux actionnaires inscrits à la date du **11 juin 2026** sur le registre des actionnaires de la Banque transmis par **Algérie Clearing**. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut assister personnellement à ces Assemblées.

A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir de donner procuration à un autre actionnaire ou à toute autre personne habilitée afin d'y assister.

Le modèle de procuration est disponible sur le site web de la Banque **www.cpa-bank.dz**

Pour assister à ces assemblées, les participants doivent se munir des documents suivants :

- La pièce d'identité de l'actionnaire lui-même, de son mandataire, tuteur ou représentants des actionnaires personne morale ;
- Le cas échéant, la procuration ou le pouvoir accompagné d'une copie de la pièce d'identité du mandant ;
- Le livret de famille ou une fiche familiale pour les représentants légaux des mineurs ;
- Les représentants des personnes morales doivent nécessairement être munis d'un pouvoir signé et cacheté par leur représentant légal.

Il est à préciser que les documents relatifs à la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire seront disponibles à partir du 23 Mai 2026 au niveau du site web de la Banque **www.cpa-bank.dz**

Pour toute information complémentaire, tous les canaux de contacts proposés par la Banque demeurent au service des actionnaires.

Site web : **www.cpa-bank.dz**

Réseaux sociaux : **CPABANK**

Centre d'appel : **021 64 15 15**

Le Crédit Populaire d'Algérie remercie l'ensemble de ses actionnaires pour leur confiance renouvelée et les invite à contribuer à la réussite de cet événement à travers une participation massive.

Im Darghe



021 64 15 15

www.cpa-bank.dz